

Entretien avec Armelle Claude, architecte paysagiste

Le coin oublié

Armelle Claude, Xavier Clarke de Dromantin, Franck Aracil, Michèle Stein et Daniel Cotta (France).

En fond du jardin, le chaos est né de l'effondrement d'une grille d'où poussent les mauvaises herbes, les légumes en contrebas. C'est comme une tentaculaire qui détruit peu à peu l'ordre des allées tirées au cordeau, qui soulève les pierres. Les pierres noires sont peu à peu recouvertes par une végétation anarchique. Ce coin oublié est en train de retourner rapidement à la friche.

Pour vous, qu'est-ce qu'un jardin contemporain ?

Faire un jardin contemporain, c'est, contrairement à l'étymologie du terme même de jardin (« ceinture, enclos »), ouvrir un espace non seulement sur le ciel, mais aussi sur l'horizon. C'est sauter la barrière, par le regard tout au moins ! C'est s'approprier le monde alentour pour faire rentrer le paysage environnant dans son jardin.

Et, en contrepartie, c'est l'enrichir.

Quelles sont alors les limites du jardin contemporain ? Et quel paysage contemporain peut-on imaginer ?

Faire un jardin contemporain, c'est toujours et encore faire un lieu où le temps est présent, tranquille, avec la croissance lente et la mutation des saisons, où le parcours, la sensorialité, tout comme la perspective sont une manière d'appréhender l'espace, par envie ou par manque de nature – sans tomber dans l'illusoire innocence de l'état de nature.

Jardin sauvage, jardin régulier, jardin paysager ou jardin japonais ? Faire un jardin juste ordinaire* et singulier, témoin d'un lieu. Les styles ou l'art de l'embellissement d'un jardin sa modernité.

Comment définiriez-vous le rôle d'un paysagiste ?

Aujourd'hui, si on veut attribuer un rôle à l'architecte-paysagiste – comme au jardinier d'ailleurs qui « fait » et à qui il arrive aussi de réfléchir – ce serait donc de jouer avec les limites de son terrain. C'est à dire penser l'espace extérieur comme une globalité unitaire où le jardin, proprement dit, se dilate à l'infini par strates successives pour révéler l'identité d'un lieu dans lequel il n'est qu'un fragment. Relative question d'échelle. La règle : l'association dynamique des végétaux. L'opportunité de saisir l'expérimentation avec la nature. On est bien loin du végétal « cache-misère » et de la « choucroute » paysagère !

Quelles particularités relatives de l'aménagement d'une maison individuelle par rapport au public ?

Ce qui différencie le projet public, ce sont, comme programme, les statuts moyens financiers et humains. Le projet de jardin individuel, par rapport à un projet d'architecte entouré de plusieurs maîtres d'ouvrage s'attache davantage à des textures, de couleurs, de formes. L'aménagement de par essence à multi-vue, et par là-même le impact. Ce qui change le statut d'un lieu, c'est l'appréhension physique d'autre part par la lecture fait.

L'autre particularité d'un jardin pour une maison est l'échange privilégié peut avoir avec le maître jardin ne se fabrique par l'échange sera direct projet.

Propos recueillis par

* « La nature ordinaire entre les mains » dans Le Passant n°18



Plantes grimpantes ; rubus idaeus, rubus speciosus, rubus aschbaei



n°18